

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-002 – ADAP – Cinéma – Médiathèque – Espace aquatique – WELDING PROCESS

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant les subventions pouvant être obtenues par la Banque des Territoires et le Département du Calvados pour l'élaboration d'un tel schéma,
- Vu l'offre reçue,
- Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de mise en conformité sur les établissements recevant du public (ERP) dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.

DÉCIDE

Article 1 – De retenir la Société WELDING PROCESS sise 8 Chemin des Courts Genets Placy – 14220 CESNY – LES - SOURCES pour la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public d'un montant de 9 567.50 € H.T. soit 11 481.00 € T.T.C se décomposant comme suit :

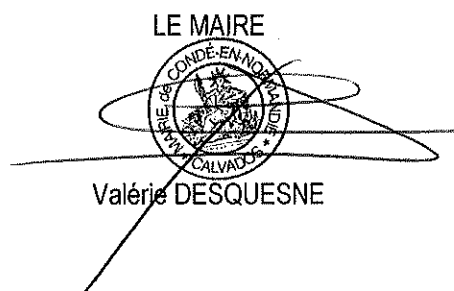
- Réalisation extérieur escalier principal + aménagement PMR - cinéma Le Royal : 3 113.50 € H.T. soit 3 736.20 T.T.C.
- Réalisation sur mesure de la rambarde intérieure cinéma Le Royal : 2 802.00 € H.T. soit 3 362.40 € T.T.C
- Réalisation rampes escaliers sur mesure médiathèque : 3 312.00 € H.T. soit 3 974.40 € T.T.C.
- Réalisation extérieur inox pour PMR espace aquatique : 340.00 € H.T. soit 408 € T.T.C.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 8 janvier 2026

LE MAIRE

Valérie DESQUESNE